



Rapport disciplinaire

Présentation des faits reprochés à Monsieur Marcu Romain

Date des faits : 01 octobre 2024

Lieu : cuisine

Lors d'une intervention non programmée dans la cuisine du restaurant scolaire l'assistant de prévention, M. Sébastien Chailloux, a constaté que le brûleur de la gazinière était en fonction.

Manifestement l'agent en charge de la restauration scolaire n'a pas éteint le brûleur ni fermé le gaz comme il est prévu dans la fiche de poste NSP08-2022 alinéa p.

Il apparaît que, depuis le repas, le brûleur était en fonction créant ainsi un risque d'incendie important.

Il convient de tout mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise plus au regard des conséquences possibles.

Etabli le 03 octobre 2024 sur la base des déclarations de l'assistant de prévention et après un échange avec l'agent en charge du restaurant scolaire.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
Charente